

PREMIERE SEMAINE:

Mémo du stagiaire : Les moments importants de l'année 2019-2020



Septembre

	Signez votre PV d'installation, à déposer à votre secrétariat d'établissement avec les pièces permettant le paiement du salaire.		
	Rapprochez-vous du S1 : c'est la section d'établissement du SNES-FSU. Vos collègues syndiqué·es pourront vous renseigner. Participez à l'heure d'information syndicale pour en savoir plus sur l'actualité de votre établissement et sur l'enseignement en général.		
	MARPI 17 SEPTEMBRE, à Arcueil: Venez quand vous voulez, entre 17h et 19h, à la section académique du SNES-FSU pour l'accueil des stagiaires. <u>Premier contact autour d'un pot convivial et premières questions</u> aux militant·es du SNES-FSU, qui vous aideront toute l'année.		
	FIN SEPTEMBRE : Retirez votre dossier de classement auprès du secrétariat de votre établissement. Envoyez-le au Rectorat pour faire prendre en compte vos services antérieurs. Contactez-nous en cas de difficulté.		
	Demandez au secrétariat len commun.	e dossier pour le remboursement à hauteur de 50 % des frais de transports	
	on commun.	Pensez à vous syndiquer au SNES-FSU!	
		Octobre	
	AVANT LE 18 0CTOBRE : Déposez au secrétariat votre demande d'autorisation d'absence pour participer au stage « Entrer dans le métier », le vendredi 22 novembre à la section académique.		
	PEUXIEME QUINZAINE D'00TOBRE : Participez aux élections du Conseil d'Administration de votre établissement et votez pour les listes SNES-FSU !		
	Il est encore possible	de se syndiquer au SNES-FSU, comme tout au long de l'année !	
		Novembre	
	Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndial de votre dossier de mutation, afin que nous puissions vous éviter des erreurs de barème, de vœux Tous les ans, les élu·es du SNES-FSU agissent pour que les droits des collègues soient respectés !		
	VENPREPI 22 NOVEMBRE : Participez au stage « Entrer dans le métier ». La matinée sera consacrée à la présentation des droits et obligations des personnels, ainsi qu'à des échanges sur l'année de stage et son déroulement. L'après-midi sera dédié à une présentation complète du mouvement inter-académique (règles et méthodes). L'opération étant complexe, le SNES-FSU mobilise ses militant·es pour bien vous conseiller.		
	Janvier Vérifiez le barème retenu par l'Administration en vous connectant sur SIAM et contestez-le le cas échéant.		
	Dernier moment pour nous renvoyer votre <u>fiche de suivi syndical</u> pour les mutations ! Les élu·es du SNES-FSU vérifient la situation de tous les participant·es au mouvement et informent personnellement les syndiqué·es avant et après les groupes de travail.		

Février / Mars

	vous fiez pas au projet divulgué avant les commissions par le Ministère ou d'autres organisations syndicales : elles ne sont pas définitives car non vérifiées. Le SNES-FSU envoie une information fiable à ses syndiqué·es à l'issue de ces commissions.		
	MUTATIONS INTRA-ACAPEMIQUES: il vous faut désormais faire des vœux sur I-Prof pour les mutations à l'intérieur de l'académie dans laquelle vous venez d'être nommé·e. - Vous êtes affecté·e dans l'académie de Versailles: participez au stage « Stagiaires, titularisation et mutation » organisé par la section académique du SNES-FSU Versailles (date à venir): bilan de l'année de stage, présentation des modalités de titularisation, présentation des règles du mouvement intra-académique et conseils pour faire vos vœux par les commissaires paritaires. - Vous êtes affecté·e dans une autre académie: contactez la section académique du SNES-FSU pour connaître les règles du mouvement, les dates des réunions d'information		
	Mai		
	MUTATIONS INTRA-ACAPEMIQUES : groupe de travail de vérification des vœux et barèmes pour les collègues affecté·es dans l'académie de Versailles. Les commissaires paritaires du SNES-FSU, élu·es lors des élections professionnelles, vérifient les barèmes retenus par l'Administration et font corriger les erreurs en s'appuyant notamment sur la fiche de suivi syndical et les documents envoyés par les collègues.		
	TITULARISATION : Demandez à votre tuteur·rice son bilan final vous concernant.		
	Votre chef·fe d'établissement émet un avis. Là aussi, demandez à en avoir connaissance. En cas de problème, contactez-nous.		
	Juin		
	MUTATIONS INTRA-ACAPEMIQUES : commissions paritaires au Rectorat pour examiner l'affectation de chaque participant·e au mouvement dans l'académie de Versailles. Les élu·es du SNES-FSU fournissent un important travail de vérification et d'amélioration du mouvement et envoient à leurs syndiqué·es un résultat fiable et vérifié.		
	TITULARISATION: - Certifié·es: un jury académique évalue l'année de stage et décide de la titularisation. À la suite de cet avis, les stagiaires dont le stage n'a pas été jugé satisfaisant sont convoqués à un entretien. Contactez-nous pour être conseillé·e si vous êtes dans cette situation. - Agrégé·es: en prenant en compte les avis des évaluateurs (jusqu'ici dans un commission paritaire), la Rectrice se prononce sur la titularisation ou le renouvellement.		
	Juillet PEBUT/MI-JUILLET: Résultat des délibérations du jury et des commissions paritaires.		
Nous contacter :			
Section du SNES-FSU de l'académie de Versailles 3 rue Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex Téléphone : 01 41 24 80 56 Site : versailles.snes.edu Twitter : @SNESVersailles Facebook : https://www.facebook.com/SNESFSU/			

En plus, contact spécial stagiaires :
- par mail : edm@versailles.snes.edu
- permanence sur place le mercredi après-midi

